



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2017-165

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-11-20-002 - Arrêté N° SGAR/17.106 portant composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie. (5 pages)	Page 3
R28-2017-11-20-003 - Arrêté N° SGAR/17.107 portant délégation de signature à madame Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie pour ses attributions relevant de l'agence du service civique. (2 pages)	Page 9
R28-2017-11-20-004 - Arrêté N° SGAR/17.108 portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N) de l'Académie de Rouen - Formation plénière. (6 pages)	Page 12

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-11-20-002

Arrêté N° SGAR/17.106 portant composition du Conseil
d'Administration de l'Etablissement Public Foncier (EPF)
de Normandie.

*Arrêté N° SGAR/17.106 portant composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement
Public Foncier (EPF) de Normandie.*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. Youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

**Arrêté N° SGAR / 17.106
portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de
Normandie**

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret n°68-376 du 26 avril 1968 modifié portant création de l'Établissement public foncier de Normandie.
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie ;
- Vu les délibérations des Conseils départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ;
- Vu les délibérations des Conseils de la Communauté urbaine d'Alençon, de la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, de la Communauté Urbaine de Cherbourg, de la Communauté d'Agglomération de la région Dieppoise, du Grand Évreux Agglomération, de la CODAH, de la Métropole Rouen-Normandie et de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération ;
- Vu les désignations des représentants des associations départementales des maires des départements concernés ;
- Vu les désignations des personnalités socio-professionnelles ;
- Vu les désignations des représentants de l'Etat ;
- Vu la désignation des représentants du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet :
www.prefectures.regions.gouv.fr/normandie

ARRETE

Article 1er - L'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) est administré par un conseil d'administration de quarante-trois membres composé comme suit :

1. Trente-neuf représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Neuf représentants de la Normandie

Titulaires

- M. Gy LEFRAND
- M. Julien DEMAZAURE
- Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
- M. Jean-Manuel COUSIN
- Mme Clotilde EUDIER
- M. François OUZILLEAU
- M. Jean-Baptiste GASTINE
- Mme Hélène MIALON-BURGAT
- M. Claude TALEB

Suppléants

- M. Marc-Antoine JAMET
- M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Jean-François BLOC
- M. Xavier LEFRANCOIS
- Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
- Mme Catherine MEUNIER
- Mme Chantal HENRY
- M. Robert RETOUT
- Mme Anne-Laure MARTEAU

b) Quatorze représentants des Départements

Département de la Seine-Maritime

Titulaires

- M. Patrick CHAUVET
- M. Martial HAUGUEL
- M. Luc LEMONNIER
- M. Bertrand BELLANGER
- Mme Catherine FLAVIGNY

Suppléants

- Mme Christelle MISCA-GUEROUT
- Mme Blandine LEFEBVRE
- M. Michel LEJEUNE
- M. Jean-Louis ROUSSELIN
- Mme Louisa COUPET

Département de l'Eure

Titulaires

- M. Sébastien LECORNU
- M. Frédéric DUCHE
- M. Jean-Paul LEGENDRE

Suppléants

- M. Olivier LEPINTEUR
- M. Alexandre RASSAERT
- M. Jean-Hugues BONAMY

Département du Calvados

Titulaires

- Mme Mélanie LEPOULTIER
- M. Sébastien LECLERC
- M. Ludwig WILLIAUME

Suppléants

- M. Patrick JEANNENEZ
- M. Christian HAURET
- Mme Coralie ARRUEGO

Département de l'Orne

Titulaires

- M. Jérôme NURY

Suppléants

- M. Philippe VAN HOORNE

Département de la Manche

Titulaires

- M. Marc LEFEVRE
- M. Jean MORIN

Suppléants

- M. Antoine DELAUNAY
- M. Sébastien FAGNEN

c) Onze représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Agglomération de Rouen

Titulaires

- M. Frédéric SANCHEZ
- Mme Françoise GUILLOTIN

Suppléants

- Mme Dominique AUIPIERRE
- M. Jean-Marie MASSON

Agglomération de Caen la Mer

Titulaires

- M. Michel PATARD-LEGENDRE
- M. Michel LE LAN

Suppléants :

- M. Patrick LECAPLAIN
- M. Dominique VINOT-BATTISTONI

Agglomération du Havre

Titulaires

- M. Jean-Louis MAURICE
- **M. Florent SAINT-MARTIN**

Suppléant

- M. Gilbert CONAN
- **Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT**

Agglomération d'Évreux

Titulaire

- M. Xavier HUBERT

Suppléant

- M. Guy DOSSANG

Agglomération de Cherbourg

Titulaire

-

Suppléant

-

Agglomération d'Alençon

Titulaire

- M. Emmanuel DARCISSAC

Suppléant

- M. Pascal DEVIENNE

Agglomération de Dieppe

Titulaire

- **M. François LEFEBVRE**

Suppléant

- **M. Lionel AVISSE**

Agglomération de Saint-Lô

Titulaire

- M. Mickaël GRANDIN

Suppléant

- M. Alain MAHIEU

d) Cinq représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à raison d'un représentant par département

Seine-Maritime

Titulaire

- M. Sébastien JUMEL

Suppléant

- M. Bastien CORITON

Eure

Titulaire

- M. Bernard LEROY

Suppléant

- M. Gérard VOLPATTI

Calvados

Titulaire

- M. Michel ROCA

Suppléant

- M. Lionel LERCH

Orne

Titulaire

- M. Michel LE GLAUNEC

Suppléant

- M. Philippe VERRIER

Manche

Titulaire

- M. Bernard TREHET

Suppléant

- M. Erick GOUPIL

2. Quatre représentants de l'État

Ministère chargé des collectivités territoriales

Titulaire

- M. Laurent FISCUS

Suppléant

-

Ministère chargé de l'urbanisme

Titulaire

- M. Bernard MEYZIE

Suppléant

- Mme Florence MONROUX

Ministère chargé du logement

Titulaire

- M. Patrick BERG

Suppléant

- Mme Hélène BUHOT

Ministère chargé du budget

Titulaire

- Mme Anne SEGUY

Suppléant

- M. Philippe GUERIN

3. Huit personnalités socioprofessionnelles avec voix consultative

Chambre de commerce et d'industrie de la région Normandie

- M. Dominique BRUYANT
- M. Pierre GARNIER

Chambre régionale d'agriculture de Normandie

- M. Jean-Yves HEURTIN
- M. Guy JACOB

Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Normandie

- M. Dominique MOULARD (titulaire)
- M. Jean-Denis MESLIN (suppléant)

Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie

- M. Jean-Pierre GIROD
- M. Patrick PLOSSARD

4. Un représentant des parcs naturels régionaux de la Normandie

- M. Jacques CHARRON

Article 2 – Assistent de plein droit aux réunions du conseil d'administration :

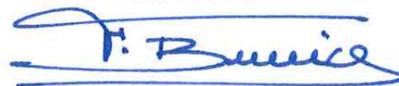
- La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, ou son représentant, chargé du contrôle de l'établissement ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, ou son représentant ;
- Le contrôleur budgétaire de l'EPFN, M. Joël NEYEN ;
- L'agent comptable de l'EPFN.

Article 3 – Les membres du conseil d'administration sont désignés pour la durée restant à couvrir du mandat précédent.

Article 4 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le **20 NOV. 2017**

La Préfète



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-11-20-003

Arrêté N° SGAR/17.107 portant délégation de signature à madame Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la

cohésion sociale de Normandie pour ses attributions relevant de l'agence du service civique.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens
Mission Coordination générale,
stratégie immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI

Tél. 02.32.76.51.67

Mél. Youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

Arrêté N° SGAR/17.107

portant délégation de signature à Mme Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie pour les attributions relevant de l'agence du service civique

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Déléguée territoriale de l'agence de service civique
pour la région Normandie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code de la mutualité, notamment ses articles L. 111-2 et L. 111-5 ;
- Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles D. 242-4, D. 372-3 et D. 412-98-2 ;
- Vu le code du service national, et notamment les dispositions de l'article R 120-9 ;
- Vu le code du travail ;
- Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu le décret du Président de la République, en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Sylvie MOUYON-PORTE directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°SGAR/17.035 du 8 mars 2017 portant délégation de signature à Mme Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie pour les attributions relevant de l'agence du service civique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie est désignée en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'agence du service civique Normandie.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie à l'effet de signer, au nom de la déléguée territoriale, tous les actes ou écrits relatifs à la mise en œuvre du service civique en Normandie.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, la délégation de signature prévue à l'article 2 est accordée à Monsieur Fabrice DAUMAS, directeur régional adjoint, ou Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe.

ARTICLE 4 :

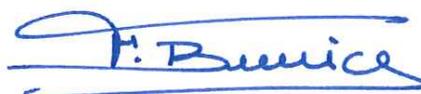
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice DAUMAS, directeur régional adjoint et de Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe ; la délégation de signature est accordée à Monsieur Nicolas PERETTI, inspecteur de la jeunesse et des sports ou à Madame Anne-Christine STEIN, inspectrice de la jeunesse et des sports.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, déléguée territoriale adjointe de l'agence du service civique sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise au président de l'agence du service civique et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie
Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen le 20 NOV. 2017

La Préfète



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-11-20-004

Arrêté N° SGAR/17.108 portant modification de la
composition du Conseil Académique de l'Education
Nationale (C.A.E.N) de l'Académie de Rouen - Formation

*Arrêté N° SGAR/17.108 portant modification de la composition du Conseil Académique de
l'Education Nationale (C.A.E.N) de l'Académie de Rouen - Formation plénière.*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI
Tél. 02.32.76.51.67
Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

**Arrêté n° SGAR/17.108
portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de
l'Académie de Rouen – Formation plénière**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'Arrêté du 17 septembre 2013 portant composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale, modifié par arrêtés du 26 février 2014 et du 10 juillet 2014 ;
- Vu l'information du 10 novembre 2015 de l'organisation syndicale FSU du remplacement d'un des représentants ;
- Vu l'information du 08 juillet 2016 du CESER de Normandie du remplacement de son représentant ;
- Vu l'information du 12 juillet 2016 de l'organisation FCPE 276 des représentants de la fédération à siéger au CAEN ;
- Vu l'information du 18 juillet 2016 de l'ADM 76 du remplacement de son représentant ;
- Vu l'information du 29 juin 2017 de Madame la Rectrice de l'Académie de Rouen relative au remplacement du représentant de l'organisation Sud Education 76-27 ;
- Vu le courrier de la FCPE 276 en date du 28 juillet 2017 concernant la modification de ses représentants appelés à siéger au CAEN ;
- Vu le courrier du SGEN-CFDT en date du 29 septembre 2017 concernant la modification de ses représentants appelés à siéger au CAEN ;
- Vu la demande du SGEN-CFDT en date du 13 octobre 2017 concernant la modification de ses représentants appelés à siéger au CAEN;

ARRETE

Article 1er - Les personnalités du conseil plénier réparties en trois collèges, membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale sont :

MEMBRES DE DROIT

- la préfète de la région Normandie, ou son représentant
- le président du Conseil régional, ou son représentant
- le recteur de l'Académie de Rouen par intérim, ou son représentant
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant
- le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord, ou son représentant

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA REGION, DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES

1.1 Conseillers régionaux

Titulaires	Suppléants
M. Rodolphe THOMAS	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Anne-Laure MARTEAU	Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
M. Marc MILLET	Mme Nathalie LAMARRE
M. Bertrand DENIAUD	M. Pascal MARIE
M. David MARGUERITTE	M. Jean-Manuel COUSIN
M. Pascal HOUBRON	M. Serge TOUGARD
Mme Céline BRULIN	M. Guillaume PENNELLE
Mme Oumou NIANG-FOUQUET	Mme Valérie GARRAUD

1.2 Conseillers départementaux

Eure

Titulaires	Suppléants
Mme Diane LESEIGNEUR	M. Xavier HUBERT
M. Jean-Paul LEGENDRE	Mme Cécile CARON
M. Benoît GATINET	Mme Chantal LE GALL
Mme Martine SAINT-LAURENT	Mme Catherine DELALANDE

Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine FLAVIGNY	M. Jean-Christophe LEMAIRE
Mme Florence THIBAUDEAU RAINOT	Mme Marine CARON
M. Nicolas BERTRAND	Mme Yvette LORAND PASQUIER
Mme Florence DURANDE	M. Jean-Louis ROUSSELIN

1.3 Maires ou conseillers municipaux

Eure

Titulaires	Suppléants
Mme Danielle JEANNE	Mme Claire CARRERE-GODEBOUT
Mme Véronique HERVIEUX	Mme Valérie RANO
M. Jean LEGRIX	Mme Guillemette NOS
M. Bernard LE DILAVREC	M. Gilles PINCHON

Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
Mme Martine VIALA	M. Jean-Marc PUJOL
M. Yvon PESQUET	Mme Catherine HOUX
M. Michel HUET	M. Gilbert LECHEVRE
M. Franck MEYER	M. Georges COURRAEY

II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

2.1. - Personnels des services administratifs scolaires et de formation du premier et second degré

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaires	Suppléants
M. François BERTAUX	M. Stéphane FOURRIER
Mme Claire GUEVILLE	Mme Catherine MEZAAD
M. Eric PUREN	M. Stéphane GASC
M. Eric JOUFRET	Mme Pascale LAVIEUVILE
M. Jérôme DUBOIS	Mme Muriel BILLAUX
M. Yvon MAGNIER	Mme Christine LEMERLE

Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA) EDUCATION

Titulaires	Suppléants
M. Thierry PATINEAUX	M. Valentin LOCOGE
M. Alain SANCHEZ	M. Stéphane DEPIERRE
Mme Catherine MOCQUARD	M. Philippe BLIN
Mme Catherine GUERRET-LAFERTE	M. Arnaud DRU

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marc PREEL	M. Tewfik AMRAOUI
M. Stéphane MENDEZ	M. Sébastien PASADOVIC

Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire	Suppléant
M. Laurent LOR	M. Dominique LEOST

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche Publique (SGEN) – CFDT

Titulaire	Suppléant
M. David POUTEAU	M. Pascal BOSSUYT

Union Syndicale Solidaires, Unitaires, Démocratiques (SUD) – EDUCATION

Titulaire	Suppléant
M. DAVY Damien	Mme. Godeleine VALLOIS

2.2. Personnels des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul HENRY (UNSA)	M. Jean-Michel BOCKET (UNSA)
Mme Raphaëlle KRUMMECH (FSU)	M. Pascal CARON (FSU)
M. Pierre Emmanuel BERCHE (FSU)	
M. Stéphane LELEU (FSU/UNSA)	

2.3. Présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Mourad BOUKHALFA (INSA)	Mme Pascale LAINE MONTELS (INSA)
M. Pascal REGHEM (Univ. Le Havre)	Mme Corine RENAULT (Univ. Le Havre)
M. Joël ALEXANDRE (Univ. Rouen)	Mme Anne-Lise WORMS (Univ. Rouen)

2.4. Personnels des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole

Titulaires	Suppléants
M. Franck-Olivier PAUVERT (SNETAP-FSU)	Mme Sophie MONDOU (SNETAP-FSU)
Mme Sophie DEPARIS (SGEN-CFDT)	Mme Sylvie BOULAY (SGEN-CFDT)

III - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS

3.1. Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Titulaire	Suppléant
M. Christophe LEROY	

3.2. Parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
M. Gil COTTENET (PEEP)	Mme Christiane MARAIS (PEEP)
M. Philippe HALLARD (FCPE Enseig. Agric.)	
M. Patrick DOMENGET (FCPE)	M. Jean-Luc LERICHE (FCPE)
Mme Élisabeth LECHEVALLIER	Mme Séverine ROUSSEL (FCPE)
Mme Agnès DESANGES (FCPE)	Mme Marie-Hélène DECAIX (FCPE)
M. Fabrice BEGA (FCPE)	M. Sébastien LEGER (FCPE)
M. Denis SUIRE (FCPE)	Mme Nathalie BELLEVIN (FCPE)
Mme Natacha GUINET (FCPE)	M. Thomas AUBERT (FCPE)

3.3. Étudiants

Titulaires	Suppléants
M. Pierre DE BEAUPUIS (FEDER)	
M. Nicholas ISVELIN (UNEF)	M. Antoine TREDEZ (UNEF)
M. Rémi COMMUN (UNEF)	M. Billal FERATHIA (UNEF)

3.4. Organisations syndicales de salariés

Titulaires	Suppléants
M. David QUERRET (CGT)	M. Eric JOUEN (CGT)
M. Anthony HALBOUT (CGT)	M. Guy WURKER (CGT)
M. Dominique MARTOR (CGT)	M. Eric CHATENET (CGT)
M. Stéphane GODEFROY (CGT)	Mme Pascale GUILLAS (CGT)
Monsieur Patrick REAL (FO)	Mme Valérie MARTIAL-MORVAN (FO)
Mme Patricia JOUANNEAU (CFDT)	Mme Marie-Odile CASSAR (CFDT)

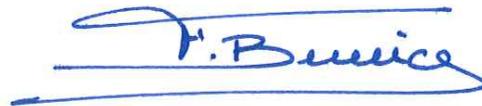
3. 5. Organisations syndicales d'employeurs

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Michel GODET (UDES)	Mme Corinne DUFLOS (UDES)
M. Gérard DUCHEMIN (CPME)	
M. Maurice HEURTEVENT (MEDEF)	M. François VANZETII (MEDEF)
M. Nicolas LANQUEST (FNSEA)	M. Grégoire PETIT (FNSEA)
M. Gabriel DESGROUAS (UPA)	M. Pascal DUFOUR (UPA)

Article 2 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le recteur de l'Académie de Rouen par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État, en Normandie.

Fait à Rouen, le **20 NOV. 2017**

la Préfète,



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.